

RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00470
Numéro SIREN : 799 353 636
Nom ou dénomination : 3 M.P.M.

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2021 sous le numéro de dépôt 2221

2021

3 M.P.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 8 Chemin d'Aupillac

81200 AIGUEFONDE

799 353 636 RCS CASTRES

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30/06/2020

L'an deux mille Vingt et le 30 juin,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur David MUNOZ préside la séance en qualité président de la société.

Le président de la Société 3 M.P.M., Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 Euros dont le siège social est 8 Chemin d'Aupillac 81200 AIGUEFONDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES et identifiée sous le numéro SIREN 799 353 636, a établi le présent procès-verbal.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur VIGNOLLES Jean, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 14 juin 2020.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. Il précise en outre que le droit de communication des associés prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- non-renouvellement des mandats des commissaires au compte

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole; Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Les mandats de Monsieur Jean VIGNOLLES, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Régis BARDOU suppléant sont arrivés à leur terme.

L'assemblée générale décide en application des textes légaux et réglementaires applicables de ne pas renouveler pour une nouvelle période les mandats du commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

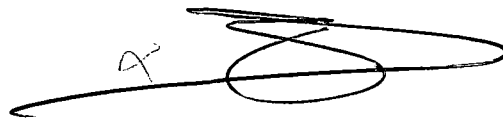
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Sylvie PUPO-PINEL



David MUNOZ



Guillaume MUNOZ



3 M.P.M.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 8 Chemin d'Aupillac

81200 AIGUEFONDE

799 353 636 RCS CASTRES

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2020

PREMIERE RESOLUTION

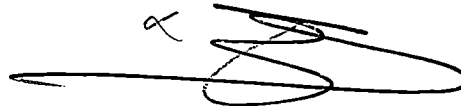
Les mandats de Monsieur Jean VIGNOLLES, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Régis BARDOU suppléant sont arrivés à leur terme.
L'assemblée générale décide en application des textes légaux et réglementaires applicables de ne pas renouveler pour une nouvelle période les mandats du commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sylvie PUPO-PINEL



David MUNOZ



Guillaume MUNOZ

